

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 5 septembre 2018 portant attribution
de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : [INTK1824125A](#)

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est décernée à M. Geoffroy HENRY, caporal à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à titre posthume.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 septembre 2018.

GÉRARD COLLOMB